



Date De Publication

01/07/20

Support

Aujourd'hui.ma

CIMR : Pérennité confirmée et excédent d'exploitation en hausse de 8,8%

Publié par ALM | Date : juillet 01, 2020 | dans: Société | Laisser un commentaire



Au 31 décembre 2019, la Caisse a enregistré un excédent d'exploitation de 6.222 millions DH contre 5.720 MDH à la même période de l'exercice précédent, marquant une progression de 8,8%.

2019 a été une bonne année pour la Caisse Interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR). Les adhérents, réunis en assemblée générale ordinaire en webinaire le 19 juin sous la présidence de Khalid Cheddadi, ont approuvé les résultats financiers ainsi que le bilan actuariel qui confirment à nouveau la pérennité du régime. Ainsi, la CIMR a enregistré un solde de provisions techniques (réserve de prévoyance plus provision mathématique relative à la capitalisation et aux prestations échues et non payées) de 62.252 millions de dirhams, soit une progression de 11,1% par rapport à l'année 2018. Au 31 décembre 2019, la Caisse a enregistré un excédent d'exploitation de 6.222 millions DH contre 5.720 MDH à la même période de l'exercice précédent, marquant une progression de 8,8%.

Hausse de 4,3% des actifs cotisants

L'année 2019 a enregistré 531 nouveaux adhérents au profit de 6.582 affiliés. Le nombre des affiliés à la CIMR a progressé de 4,8%, atteignant un effectif global de 699.606. Ce chiffre est réparti entre 375.469 actifs cotisants et 324.137 ayants droit. Le nombre d'actifs cotisants a progressé de 4,3% en passant de 360.069 en 2018 à 375.469 en 2019, soit une augmentation de 15.400 actifs. La CIMR précise à ce sujet que ce chiffre dépasse largement

l'hypothèse retenue pour l'élaboration du bilan actuariel annuel, qui fixe l'évolution annuelle du nombre d'actifs sur le long terme à 1,5% pour assurer le maintien de l'équilibre du régime. Il faut aussi relever que 180.621 personnes ont bénéficié d'une prestation de la part de la CIMR en 2019.

Un portefeuille de 70,73 milliards DH

Les produits du patrimoine et plus-values, nets des charges, des pertes et des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation de titres, se sont élevés à 3.348 MDH contre 3.044 MDH en 2018, enregistrant une hausse de 10%. Le portefeuille CIMR est estimé, au 31 décembre 2019, à 70.738 MDH en valeur de marché.

Un fonds de prévoyance constamment positif

La pérennité du régime a été confirmée. La CIMR signale que la projection du fonds de prévoyance réalisée dans le cadre du bilan actuariel répond aux deux critères de pérennité fixés par la charte de pilotage. Le fonds est ainsi constamment positif sur la durée de projection et la courbe de projection est ascendante en fin de période. Les résultats du bilan actuariel ont été certifiés par le cabinet d'actuariat indépendant Mazars Actuariat. Il faut toutefois relever que la pérennité du régime CIMR reste conditionnée par une augmentation régulière des actifs cotisants. Rappelons que dans son dernier rapport sur le secteur de la prévoyance sociale, l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) avait décrit les principaux résultats des projections financières des régimes de retraite sur la base des inventaires à fin 2018 et sur un horizon de 60 ans. L'Acaps avait indiqué en ce qui concerne la CIMR et sous l'effet de l'hypothèse relative au taux d'évolution des nouveaux actifs adhérents à la caisse, que les cotisations et contributions vont enregistrer sur la période de projection une évolution annuelle moyenne inférieure à celle des prestations du régime (5,0% contre 5,8%). Malgré l'enregistrement d'un déficit technique en 2066, le régime continuera à enregistrer des soldes globaux excédentaires et à accumuler des réserves sur toute la période de projection.

Plusieurs projets lancés

En matière de digitalisation, la CIMR poursuit sa lancée à travers le déploiement de son application mobile «Cimrdialcom» pour le compte de ses allocataires sur les deux plateformes iOS et Android intégrant une solution innovante de reconnaissance faciale permettant la dématérialisation de la preuve de vie de ses retraités. L'année 2019 a aussi été marquée par le lancement du projet de refonte du système d'information métier dans sa phase de cadrage. Les objectifs principaux de cette refonte sont d'aligner le système d'information de la CIMR avec ses orientations stratégiques, de répondre de manière optimale aux besoins des utilisateurs internes et externes et d'introduire de nouvelles solutions technologiques. Dans le même contexte, la CIMR a entamé l'implémentation du projet CRM, le choix de la solution est établi et les développements spécifiques sont en cours. La CIMR vise à travers ce projet l'amélioration de l'expérience de ses clients et prospects, la disposition d'une vision 360° et l'automatisation des process marketing et commercial.